

10, rue des Coutures

36300 Pouligny-Saint-Pierre.

Objet : Enquête publique projet éolien du PAYS BLANCOIS.

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Merci de prendre le temps de lire ce courrier et de considérer mon point de vue et mes arguments.

La France représente 0,90 % des émissions de CO2 mondiales. Son électricité est décarbonée à 95 %. Grâce à notre énergie nucléaire et hydraulique, nous sommes l'un des 5 pays les plus propres du monde. Et pendant ce temps, la Chine construit par dizaines des centrales charbon, l'énergie la plus polluante qui soit !

De nombreux pays comme l'Allemagne, la Finlande, le Danemark, l'Angleterre font le constat que l'éolien industriel n'est pas une solution pour résoudre les problèmes énergétiques, qu'il est ruineux pour l'économie, qu'il induit des risques importants pour la santé des riverains... Ces pays réduisent fortement la part de l'éolien terrestre, et nous, Français, nous nous lançons tête baissée dans des projets fous en les subventionnant largement !!!

Le faible rendement de l'énergie éolienne, de l'ordre de 25 %, et l'intermittence de la production électrique, à plus forte raison dans une zone peu ventée comme la nôtre, oblige à recourir à des centrales thermiques au gaz polluantes, pour compenser les « creux » de production.

Pour absorber cette intermittence, la France est contrainte de brider les centrales nucléaires ; les réacteurs français tournent à environ 60 % de leur capacité quand ceux des Etats Unis ou de la Chine fonctionnent à près de 90 %. Ce non-sens technique fragilise les installations et gaspille un outil industriel amorti.

- Résultat : La France sacrifie une électricité pilotable et bon marché pour privilégier une énergie 2 fois plus couteuse et aléatoire !

La France produit déjà trop d'électricité.

La consommation d'électricité en France est atone. Elle est en recul de 1,5 % en 2025 et de 4,5 % au premier semestre 2026.

- Conséquence : Au premier semestre 2026, 18 % de la production d'électricité ont été exportés vers nos pays voisins et bradés à **59 €** le Mwh, alors que les prix d'achat d'EDF au titre de 2026 pour l'électricité produite par les EnRI avec contrat « sous obligation d'achat » sont de **100,60 €** le Mwh pour l'éolien terrestre.

Ainsi, le consommateur français paie pour la décarbonation de ses voisins !!!

Le 10/07/2025, le Haut-Commissaire à l'Energie Atomique écrivait :

« De fait, les moyens renouvelables actuellement mis en service et pire, dans la prochaine décennie, seront très largement contraints de ne pas produire. Cela se traduira par des surcoûts considérables pour les contribuables, pour une électricité qui ne sera pas produite. »

- **Est-il nécessaire de produire davantage pour vendre à perte les excédents, ou effacer une part importante de la production ?**

En ce qui nous concerne, l'Indre est le bon élève de la région Centre-Val de Loire puisqu'elle occupe la deuxième place pour le nombre d'éoliennes, soit environ 140 en fonctionnement.

L'Indre et Loire ne compte aucune éolienne industrielle raccordée au réseau électrique ! **Est-ce cela l'équité entre les départements d'une même région ?**

Les PNR ont été créés pour protéger et mettre en valeur les territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre demeure fragile.

La création du PNR de la Brenne constitue une réussite majeure et procure à ce secteur une manne touristique extrêmement appréciable et même vitale dans un territoire économiquement faible.

A cause de projets éoliens envisagés dans des zones peu ventées, **le TOURISME**, moteur de l'économie locale, est fortement menacé. C'est pourtant l'unique ressource en progression dans cette zone du département.

Les touristes, de plus en plus nombreux, qui viennent visiter, séjourner, voire s'installer, apprécient et veulent continuer à pouvoir profiter des paysages emblématiques et des derniers espaces naturels encore préservés.

Or, ce projet éolien du Pays Blancos se situe au sein du PNR de la Brenne, site prestigieux inscrit à la Convention RAMSAR. Il s'agit donc d'une zone aux fortes contraintes et particulièrement sensible.

Ce projet se situe au sein d'un site protégé exceptionnel, immense réservoir d'oiseaux dont une multitude d'espèces patrimoniales.

Dans l'aire rapprochée, s'étendent tout autour des zones « Natura 2000 » (*vallée de la Creuse...*) d'importance régionale et nationale, **à très fortes sensibilités pour les chiroptères**, abritant des espèces très rares.

Le gigantisme des éoliennes envisagées, placées sur une zone présentant peu de reliefs, se verront à des dizaines de kilomètres à la ronde, va créer un point d'appel dans un paysage censé jouir d'une protection particulière.

De plus, elles seraient placées à la périphérie du centre urbain le plus important et le plus peuplé de ce territoire.

La seule richesse de ce secteur est sa qualité environnementale, propice au **TOURISME VERT**. A croire que tout est fait pour « enfoncer » un peu plus encore les territoires défavorisés et pour éradiquer la ruralité !

D'autre part, le Préfet Lanxade a refusé ce projet et on nous laissé croire que, dorénavant, l'avis des élus serait pris en compte.

- **Qu'en est-il pour ce projet éolien du « PAYS BLANCOIS » qui ne recueille que des avis défavorables de la part des maires des communes concernées ???**

En conclusion, ce projet éolien ne contribuera en aucune façon à une décarbonation supplémentaire de la France.

En revanche, il aura un impact durablement négatif sur les paysages, la biodiversité et le patrimoine du PNR de la Brenne, dont l'équilibre économique repose largement sur le **TOURISME VERT.**

Sans parler des risques sanitaires encourus par les riverains, la destruction de leur cadre de vie, la dépréciation de leurs biens immobiliers.....

Pour toutes les raisons invoquées, Monsieur le Président de la commission d'enquête, merci de donner un avis défavorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'expression de mes salutations distinguées.

Robert VIEILLERIBIERE.